



Service Social Collectif

Tour du Midi - Esplanade de l'Europe 1 - 1060 Bruxelles
Tél. : 02/612.54.56 – 02/529 39 73 - E-mail : info@ssc.fgov.be


PRIME DE MISE À LA PENSION

Formulaire à remplir en caractères d'imprimerie

Pour bénéficier de cette prime,
le travailleur doit avoir presté 5 ans
au minimum dans une administration affiliée

Informations complémentaires www.sscgsd.fgov.be

A. DÉCLARATION À COMPLÉTER PAR LE TRAVAILLEUR

Nom : Prénom :
(Une femme mariée indiquera son nom de jeune fille)
Né.e le / / N° de Registre National :
Adresse • rue : N°/boîte :
Code postal : Localité :
Tél / GSM : E-mail :
N° de compte bancaire :
Code IBAN :
Code BIC :
(Mentionnez le code BIC s'il s'agit d'un n° de compte étranger)
J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.
Signature du travailleur
Fait à
le / /


B. DÉCLARATION À COMPLÉTER PAR L'EMPLOYEUR DU TRAVAILLEUR

Dénomination de l'administration :
Concernant le travailleur :
Fonction : Employé.e Ouvrier.ère Autre :
Statut : Nommé.e CDI Autre :
Temps de travail : Temps plein ½ temps 4/5^e Autre :
Date d'entrée en service : / / Date de pension : / /
Le travailleur a-t-il travaillé pour d'autres administrations locales ou provinciales ? Oui Non
Si oui, veuillez préciser la/lesquelles et la durée du contrat presté :
..... Durée :
..... Durée :
Veuillez préciser si le travailleur se trouvait dans un statut particulier à la date de l'évènement
(disponibilité, maladie, interruption de carrière à temps partiel ou plein, congé sans solde, etc.) :
....., et ce, depuis le: / /
Remarque :
*Ne sont pas bénéficiaires: les pompiers volontaires,
les mandataires et les membres du personnel enseignant
dont le traitement est à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles*
J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.
Fait à le / /
Par :

Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire sont recueillis pour l'établissement de votre qualité de bénéficiaire du SSC et déterminer une éventuelle intervention financière. Notre politique en matière de protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel se fonde sur le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (aussi connu sous l'acronyme RGPD). Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, adressez-vous au SSC via l'adresse e-mail générique info@ssc.fgov.be